



Procès verbal Conseil Municipal

Date 20/06/2014

Lieu Salle du Conseil

Début / fin 19h00- 19h25

Présents : HUGENSCHMITT Nathalie, GABLE Thierry, BALLY Pascal, MARCAND Marlène, REINHARD David, KIHN Jean Marie, MEYER Delphine, MOLITOR Thierry, BRICE Cindy, DONATI Gérard, Angélique LAINE, KEBAILI Nora

Absents excusés : Madame Hayette SIBLOT donne pouvoir à Madame Marlène MARCAND, Monsieur Jean-Christophe MOREL donne pouvoir à Madame Delphine MEYER, Madame Astrid ALBRIEUX donne pouvoir à Madame Cindy SURLEAU.

Le Conseil Municipal

Madame Le Maire explique que si le quorum n'est pas atteint la séance sera reportée au 24 juin 2014. Elle fait le constat que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19h15, en assurant la présidence.

Les secrétaires de séance sont : Marlène MARCAND, Adjointe à l'administration et à la citoyenneté, et Marjorie ROUSSEL, Adjoint administratif 2^{ème} classe.

Ordre du jour

1. Election des délégués sénatoriaux et de leurs suppléants.

Madame Le Maire expose que le Conseil Municipal dans sa séance du 16 avril 2014 avait déjà voté les délégués sénatoriaux et de leurs suppléants, mais que l'arrêté 2014157-0001 reçu en mairie le 10 juin 2014 impose le jour du scrutin à la date du 20 juin et que cet arrêté fixe le mode de scrutin et le nombre des délégués sénatoriaux et leurs suppléants à élire dans chaque commune du Département du Doubs.

Pour respecter cet arrêté, le Conseil Municipal doit à nouveau se prononcer sur ce vote à bulletin secret sans débat pour une liste de trois délégués titulaires et une liste de trois délégués suppléants. Le nombre est imposé par l'article L.284, L286, L288 du code électoral.

Dans un premier temps le Conseil Municipal se prononcera sur une liste de délégués titulaires, puis dans un deuxième temps sur une liste de délégués suppléants. Dans les deux cas, il s'agit d'un vote au scrutin majoritaire à deux tours avec la majorité absolue au premier tour et relative

au deuxième tour. Dans tous les cas, les listes doivent être composées alternativement de candidat de chaque sexe.

Madame Le Maire se doit de désigner un bureau électoral composé :

- Du Maire (Président)
- Deux membres du Conseil Municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin
- Deux membres du Conseil Municipal les plus jeune à l'ouverture du scrutin

Le bureau électoral est donc le suivant :

- Nathalie HUGESNCHMITT (Président)
- Gérard DONATI (15/09/44)
- Jean Marie KIHN (13/04/51)
- Delphine MEYER (22/04/79)
- Angélique LAINE (26/12/91)

Les secrétaires de séances assurent la rédaction du procès verbal mais ne prennent pas part à la délibération du bureau électoral. Pendant toute la durée des opérations de vote le procès verbal est tenu à la disposition des membres du bureau électoral et des conseillers municipaux qui peuvent y mentionner des observations ou réclamations portant sur l'irrégularité de l'élection.

Le bureau électoral procède au dépouillement des votes après clôture du vote par le Président. Le Président proclame les résultats.

1. 1 Election des délégués sénatoriaux titulaires

Madame Le Maire propose la même liste que dans la séance du Conseil Municipal du 16 avril 2014, liste qui avait été voté à l'unanimité :

- Madame Nathalie HUGENSCHMITT (Maire)
- Monsieur Thierry GABLE (Premier adjoint)
- Madame Marlène MARCAND (Adjointe à la citoyenneté)

Madame Le Maire demande s'il y a d'autres candidatures :

- une liste complète : 0
- une liste incomplète : 0
- une candidature isolée : 0

Les élus passent au vote à bulletin secret.

Madame Le Maire clôture le vote et le bureau électoral passe au dépouillement.

Madame Le Maire proclame les résultats comme suit :

- Nombre de bulletins : 15
- Nombre de suffrage exprimé : 15
- Nombre de nul : 0
- Nombre de blanc : 0

Résultat pour liste Nathalie HUGENSCHMITT, Thierry Gable, Marlène MARCAND :

1. 2 Election des délégués sénatoriaux suppléants

Madame Le Maire propose la même liste que dans la séance du Conseil Municipal du 16 avril 2014, liste qui avait été votée à l'unanimité :

- Madame Cindy SURLEAU (Conseillère)
- Monsieur Gérard DONATI (Conseiller)
- Madame Nora KEBAILLI (Conseillère)

En cas d'absence d'un ou plusieurs titulaires, l'ordre des suppléants sera l'ordre de la liste.

Madame Le Maire demande s'il y a d'autres candidatures :

- une liste complète : 0
- une liste incomplète : 0
- une candidature isolée : 0

Les élus passent au vote à bulletin secret.

Madame Le Maire clôture le vote et le bureau électoral passe au dépouillement.

Madame Le Maire proclame les résultats comme suit :

- Nombre de bulletins : 15
- Nombre de suffrage exprimé : 15
- Nombre de nul : 0
- Nombre de blanc : 0

Résultat pour la liste Cindy SURLEAU, Gérard DONATI, Nora KEBAILLI :

1.3 Dispositions financières

Madame Le Maire explique que la désignation par les conseillers municipaux de leurs délégués constitue une délibération du Conseil Municipal de droit commun. De ce fait, les dépenses pour les frais de déplacements des délégués titulaires et des suppléants, de restauration du 28 septembre 2014 seront prises en charges par la commune.

Madame Le Maire demande si les élus ont des remarques ou des observations à formuler.

Les élus passent au vote :

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Clôture de la séance à 19h25